

**DOMMAGE OUVRAGE
QUESTIONNAIRE**

Nom du proposant :
Adresse :
Code Postal : Ville :

CONSTRUCTION D'une MAISON INDIVIDUELLE

Aucune étude ne sera réalisée pour tous chantiers où le hors d'eau / hors d'air n'est pas confié à des entreprises valablement assurées en responsabilité civile décennale au jour de la déclaration d'ouverture de chantier

Descriptif du chantier :

Adresse du chantier :
Code Postal du chantier : Ville du chantier :
Description de l'opération :
.....

Maître d'ouvrage : Particulier Professionnel

Permis de Construire :

Numéro :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 Délivré le :/...../.....

- Maison individuelle Maisons jumelées Immeuble
 Bâtiments commerciaux Logements sociaux Clos / couvert

Nbre de bâtiment : Nbre de logements : Surface au sol :

Type de travaux : Construction neuve Réhabilitation Rénovation

Dates prévues (document CERFA) :

Déclaration d'ouverture de chantier : / /
Début des travaux : / /
Réception des travaux : / /

Le maître d'ouvrage participe t-il ?

- A la conception de l'ouvrage ? Oui Non
A la direction et à la surveillance des travaux ? Oui Non
A la réalisation des travaux ? Oui Non
Si oui lesquels :

Le maître d'ouvrage passe-t-il des marchés :

- Par corps d'état pour chacun des lots de travaux
 Avec un contractant général (conception, direction et réalisation des travaux)
 Avec une entreprise générale (réalisation des travaux)

Les intervenants présents sur le chantier sont :

- Architecte Oui Non
Etude de sol Oui Non
Contrôleur technique Oui Non
Maître d'œuvre Oui Non
Bureau d'étude technique Oui Non

Montant total des travaux : € TTC
Montant des existants : € TTC
Montant des honoraires de maîtrise d'œuvre € TTC

Garanties souhaitées :

La garantie dommage ouvrage est la garantie du paiement des travaux de réparation des dommages de nature décennale subis par l'ouvrage au sens de l'article 1792-1 du code civil (L.242-1 du code des assurances)

- Dommage ouvrage Constructeur non réalisateur Dommages aux existants
 Bon fonctionnement Dommages immatériels

Pièces à communiquer :

Pour l'étude du dossier :

- Questionnaire complété et signé

Pour l'établissement du contrat dommage ouvrage :

- Plans du permis de construire
- Copie du permis de construire
- Déclaration d'ouverture de chantier
- Liste de tous les intervenants (cf. annexes jointes au questionnaire)
- Ensemble des copies des marchés de travaux (devis)
- Attestations (responsabilité civile décennale) pour chacun des intervenants (en état de validité à la date de déclaration d'ouverture de chantier)

Le cas échéant :

- Convention de maîtrise d'œuvre
- Rapport du bureau d'étude

Cabinet Eric BENOIST courtage en assurances - 1, Rue d'Angers BP 94 - 44143 CHATEAUBRIANT cedex - Tel: 02.40.81.28.88.

Email : elise@assurances-easydo.fr

Le Cabinet Eric BENOIST bénéficie d'une garantie financière et d'une assurance de responsabilité civile professionnelle conforme aux articles L530-1 et L530-2 du code des assurances. n° enregistrement ORIAS : 07 004 717 www.orias.fr n° Siret : 477 747 372 00035

Sous le contrôle de l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – 61 rue Taitbout – 75009 PARIS

Mentions légales :

Déclaration du risque : Le proposant atteste que les déclarations ci-dessus sont à sa connaissance, conformes à la vérité. Il reconnaît avoir été informé que toute inexactitude ou réticence dans ses déclarations est susceptible d'entraîner le cas échéant, les sanctions prévues par les articles L.113-8 (nullité du contrat pour réticence ou fausse déclaration intentionnelle) et L.113-9 du code des assurances (réduction proportionnelle de l'indemnité en cas d'omission ou d'inexactitude sans mauvaise foi).

Information nominatives : Toutes les informations recueillies sont nécessaires à la gestion du dossier. Elles ne seront utilisées par l'assureur ou les organismes professionnels que pour les seules nécessités de cette gestion ou pour satisfaire aux obligations légales ou réglementaires. Le proposant peut avoir accès aux informations le concernant et les faire rectifier en s'adressant à l'assureur (art. 36 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés).

Présentation de l'intermédiaire d'assurances

En application des articles L520-1-II du code des assurances

Tout intermédiaire d'assurances doit remettre par écrit à son client, préalablement à toute nouvelle adhésion les informations relatives à son identité, son immatriculation à l'ORIAS, aux procédures de recours et de réclamation, ainsi que le cas échéant, à l'existence de liens financiers avec une ou plusieurs entreprises d'assurances et s'il est ou non soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurances et, s'il n'est pas exclusif, s'il est en mesure ou non de fonder son analyse sur une analyse objective du marché.

Assurances Easy'DO est représenté en nom propre par Monsieur Eric BENOIST, dont le siège social est 1, Rue d'Angers BP 94 – 44143 CHATEAUBRIANT, dont le n° de siret est : 477 747 372 00035

Le cabinet Eric BENOIST est inscrit au à l'ORIAS sous le n° 907004717, consultable auprès du registre de l'ORIAS : www.orias.fr.

Le cabinet Eric BENOIST n'a pas de participation directe ou indirecte supérieure à 10% des droits de vote ou du capital d'une compagnie d'assurance.

Aucune compagnie d'assurance n'a de participation directe ou indirecte auprès du Cabinet ...Eric BENOIST supérieure à 10% Société sous contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudential : 9, Rue Taitbout – 75009 PARIS

Fait à Le

Le proposant

**Annexe 1 -
Entreprises**

Lots réalisés	Nom de l'entreprise	N° de SIRET	Adresse	Assureur RC – Décennale	N° de contrat
Fondations – Gros œuvre					
Charpente					
Couverture					
Menuiseries extérieures					
Menuiseries intérieures					
Plâtrerie – cloisons					
Revêtements de sol en matériaux durs (carrelage ...)					
Revêtement de murs en matériaux durs (faïence...)					
Ravalement de façade					
Plomberie sanitaire					
Chauffage – climatisation					
Electricité					
Bardage					
Etanchéité (toiture – terrasse)					
Isolation extérieure					
Autres					

Annexe 2 – Maître d'œuvre

Architecte : Oui Non Si oui, coordonnées :

.....

Etendue de la mission :

- Conception
- Direction et surveillance
- Limitée au PC

Assureur RC Décennale : n° contrat :

Maître d'œuvre : Oui Non Si oui, coordonnées :

.....

Etendue de la mission :

- Conception
- Direction et surveillance
- Limitée au PC

Assureur RC Décennale : n° contrat :

BET : Oui Non Si oui, coordonnées :

.....

Mission :

- Structure
- Thermique
- Fluides (climatisation, électricité...)
- Acoustique
- Autres (à préciser) :

Assureur RC Décennale : n° contrat :

Bureau d'étude de sol : Oui Non Si oui, coordonnées :

.....

Type de mission :

.....

Assureur RC Décennale : n° contrat :